



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 mars 2022

Présents : M. FONTES Bernard, Maire
Monsieur BARTHES Daniel, Adjoint,
Mesdames ROUANET Gisèle, FONTES Viviane et BRISSON Nancy, Conseillères,
Messieurs BIAU Claude et SENAUX Julien, Conseillers.

Absent·e·s représenté·e·s :

Mme ROUZE Caroline (pouvoir à Mme BRISSON Nancy), Mme FABRE Véronique (pouvoir à Mme FONTES Viviane), M. GUIRAUD Thierry (pouvoir à M. BARTHES Daniel)

Secrétaire de séance : M. BARTHES Daniel

Ouverture du Conseil à 18h30

- Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.
- Les comptes de gestion et administratif 2021 n'ont pas pu être validés car nous restons dans l'attente de la validation par la trésorerie.
- Détermination des tarifs des services municipaux (redevance communale de 8€ pour les services eau et assainissement maintenue) : Adoptée à l'unanimité.
- Révision du montant des loyers des appartements communaux suite aux travaux effectués sur l'un des logements. Adoptée à l'unanimité.
- Recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence ». Adopté à l'unanimité.
- Répartition des crédits à inscrire au budget primitif 2022 pour subventions aux associations et autres personnes de droit privé : adoptée à l'unanimité.
- Confirmation du transfert de la compétence « Investissement Eclairage Public » à Hérault Energies. Adoptée à l'unanimité.
- Cession des parcelles D615, 617 et 948 (hameau de Camproger) au Conseil Départemental de l'Hérault afin de procéder à l'élargissement de la route départementale. Adoptée à l'unanimité.
- Modification : acquisition pour l'euro symbolique des parcelles A831 et 838 de Messieurs André et Norbert MIRA (hameau de la Mazarié), héritiers de Mme Jeanine ESCAFIT et abandon du projet d'acquisition de la parcelle A828. Adoptée à l'unanimité.
- Proposition d'un échange de la parcelle E142 où se trouve le captage de Violgues, propriété de M. Francis ZARAGOZA contre la parcelle E811 au lieu-dit l'Ayrolle, propriété de la Commune : refusée en l'état. Une proposition adaptée aux intérêts de la commune et du propriétaire sera formulée tenant compte des aspects juridiques acceptables. Dans ce sens des arpentages seront proposés sur les parcelles E811 et E112

Questions diverses :

- ✓ Le conseil valide la décision de la Communauté de Commune de prendre en charge la totalité du fonctionnement des crèches qui sont de la compétence de la communauté.
- ✓ Economies d'énergie Eclairage public. Organisation d'une conférence sur l'extinction de l'éclairage public. Une délibération sera prise dans ce sens au prochain conseil. Elle sera modulable en fonction des heures : été, hiver.
- ✓ L'action en justice intentée contre M. BETTENCOURT, locataire appartement communal a été mise en délibéré.
- ✓ Un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles situées sur le tracé de la future piste de contournement du hameau de la Mazarié. Etablissement du listing en cours.
- ✓ Suite au courrier reçu d'Hérault Energies, après discussion sur le marché proposé, le retour à une offre classique a été voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h00.

Fait à Saint-Vincent d'Olargues, le 21 mars 2022.


Le Maire,
Bernard FONTES